



Temoignage prud'homme d'un ex-stagiaire

Par **blp**, le **27/08/2009** à **15:48**

Bonjour,

je me permets de laisser un message sur ce forum car j'aurai besoin de conseils de "spécialistes".

j'ai effectué un stage dans une entreprise. mon maitre de stage s'est fait licencier dernièrement. ce dernier me demande si je peux produire un document en sa faveur. il me dit que ce document ne servira qu'a son avocat.

cependant je m'interroge. a quoi cela sert-il de produire un document si celui-ci n'est pas présenté devant une juridiction quelconque afin d'aider à la prise de décision du jugement ?

je me pose cette question car je voudrais que si je produis ce document, l'entreprise pour laquelle j'ai travaillé n'ait pas connaissance que c'est MOI qui ai produit ce document.

par solidarité (et par honnêteté) envers mon maitre de stage, je suis prêt à produire ce document, sans pour autant me "mettre mal" avec l'entreprise avec laquelle j'ai travaillé et avec laquelle j'entrvois un futur professionnel...

j'espère avoir été clair.

merci d'avance pour les réponses que vous pourrez laisser.

Par **Visiteur**, le **27/08/2009** à **18:47**

Bonsoir,

[citation]il me dit que ce document ne servira qu'a son avocat. [/citation]

qui lui le transmettra aux prud'hommes, et l'entreprise aura connaissance que c'est vous qui avez fait une attestation.

si vous comptez faire carrière chez eux.. oubliez l'attestation...